



CTE – 009M
C.P. – P.L. 48
Véhicules
automobiles

*MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI NO 48. LOI CONCERNANT
L'INSPECTION ENVIRONNEMENTALE DES VÉHICULES AUTOMOBILES.*

Présenté à l'Assemblée nationale du Québec
dans le cadre de consultation publique sur le projet de loi n°48
concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles
Mai 2012

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
RÉSUMÉ	3
MOT D'INTRODUCTION	4
1. PRÉSENTATION DU SERVICE BUDGÉTAIRE LAC-SAINT-JEAN-EST	5
2. EXPOSÉ GÉNÉRAL	6
2.1 Notre réalité locale.....	6
2.2 Un projet de loi qui s'attaque encore aux personnes à faible revenu et la classe moyenne	7
2.3 Des réparations qui pourraient coûter cher.....	7
2.4 Les personnes à faible revenu entretiennent déjà leur véhicule automobile	8
2.5 Les propriétaires de véhicule automobile usagé sont des modèles environnementaux.....	8
2.6 Le transport : particulièrement difficile dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est	8
2.7 Il ne faut pas nier le travail des policiers!.....	9
2.8 Crainte dans l'accréditation des garagistes.....	10
3. RECOMMANDATIONS.....	11
3.1 Investir davantage dans les services de transport collectif.....	11
3.2 Incitatifs gouvernementaux à l'achat de véhicules à faible consommation d'essence	11
3.3 Incitatifs gouvernementaux à l'achat de véhicules verts.....	11
3.4 Un système antipollution garanti dix ans.....	11
4. ANNEXE 1 – Budget mensuel.....	12
5. BIBLIOGRAPHIE.....	13

RÉSUMÉ

Le service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est s'oppose au projet de loi n° 48 concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles pour les raisons suivantes :

1. **Encore les individus à faible revenu et la classe moyenne qui sont touchés.** Les causes et les conséquences de la pauvreté sont nombreuses. Nous croyons fermement que ce projet de loi ne fera qu'empirer la situation.
2. **Des réparations onéreuses.** Pour la clientèle à faible revenu, une dépense imprévue de plus de 500,00 \$ serait impossible à payer dans l'immédiat et contraindrait plusieurs à une restriction budgétaire pour plusieurs mois. Certains devront le remettre le temps de réaliser les réparations sans aucune solution pour se rendre au travail.
3. **Les gens entretiennent déjà leur véhicule.** N'ayant pas la capacité d'assumer un terme d'auto neuve ou de changer régulièrement de voitures, la majorité des personnes entretient rigoureusement celle qu'elle possède afin que le véhicule fonctionne le plus longtemps possible.
4. **Les propriétaires d'automobile usagée font déjà leur part pour l'environnement.** Ils récupèrent, réparent et réutilisent des véhicules usagés par choix écologique et/ou financier.
5. **Difficile de se transporter dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est.** Limités par la quasi-inexistence de transport en commun ou de transport collectif ainsi que par un manque de programmes compensatifs, pour les gens de notre secteur, l'utilisation d'une auto n'est pas une option.
6. **Le rôle des policiers.** Il ne faut pas oublier les « opérations minounes » effectuées par les policiers ainsi que l'article 636 du Code de la sécurité routière autorisant l'immobilisation au hasard du véhicule pour, entre autres, vérifier l'état mécanique du véhicule.

Fort de ces constats, nous réclamons au gouvernement de retirer le projet de loi n° 48. De plus, nous suggérons des pistes de solutions qui permettraient d'atteindre tout de même l'objectif de réduire les émissions de gaz à effets de serre.

1. **Investir davantage dans les services de transport collectif** permettant d'offrir un service de transport régulier pour les travailleurs vers la ville.
2. **Incitatifs gouvernementaux à l'achat de véhicules à faible consommation d'essence** s'appliqueraient autant aux automobiles neuves qu'usagées. Cela encouragerait les acheteurs à acquérir ce type de voiture.
3. **Incitatifs gouvernementaux à l'achat de véhicules verts** en élargissant le programme déjà en place à un plus grand choix dans les véhicules hybrides.
4. **Un système antipollution garanti dix ans** obligeant les fabricants automobiles à concevoir un tel système qui aurait une durabilité minimale de dix ans. De plus, les propriétaires pourraient bénéficier de cette garantie, si nécessaire.

MOT D'INTRODUCTION

C'est avec un réel enthousiasme que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est a accepté de déposer un mémoire sur le projet de loi n°48 concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Il apparaît plus que pertinent de représenter une grande partie de notre clientèle ainsi que les membres de l'organisme soutenant notre démarche dans ce projet de loi. Fort de son existence de plus de 35 ans, l'expertise du Service budgétaire en matière de défense des droits des consommateurs et de lutte à la pauvreté n'est plus à démontrer.

En plus de l'expertise terrain (par le biais de la consultation budgétaire), nous avons tenu deux groupes de discussion avec les membres de notre organisme ainsi qu'avec des personnes en insertion socioprofessionnelle. L'expérience s'est avérée des plus enrichissantes et nous a permis de nourrir ce présent mémoire. Les échanges étaient dynamiques et consensuels face à ce projet de loi. Nous avons fait l'exercice de manière démocratique en tenant réellement compte la situation des gens demeurant dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est et particulièrement la clientèle à faible revenu.

Sur ce, je vous souhaite une bonne lecture, et je pense fermement que les arguments cités dans ce mémoire approfondiront votre opinion en lien avec ce projet de loi.

Sophie Racine, coordonnatrice
Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est

En appui à ce mémoire, une pétition a été lancée le 29 mars 2012 par notre organisme invitant les gens à signer « contre l'inspection environnementale obligatoire des véhicules de 8 ans et plus. » avec un objectif de 3 000 signatures. En date du 10 mai 2012, nous avons recueilli 1 357 signatures provenant principalement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais également de partout au Québec. La pétition sera déposée prochainement auprès de l'Assemblée nationale par le député de Lac-Saint-Jean, monsieur Alexandre Cloutier.

1. PRÉSENTATION DU SERVICE BUDGÉTAIRE LAC-SAINT-JEAN-EST

Fondé en 1977, le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est a pour mission d'aider les gens à prévenir ou à résoudre des difficultés reliées à la pauvreté et/ou l'endettement tout en favorisant des prises de conscience permettant d'accroître leur capacité d'analyse sociale. De plus, la mission est d'expliquer les difficultés reliées à la pauvreté et défendre les intérêts des gens les plus démunis. L'organisme adhère à des valeurs d'équité, de justice sociale et de défense du bien commun.

L'organisme vise également cinq objectifs qui sont :

- Outiller et informer la population de la MRC Lac-Saint-Jean-Est sur le budget et la consommation en général;
- Prévenir l'endettement;
- Informer les consommateurs sur leurs droits et les diriger vers les ressources existantes;
- Aider les gens à résoudre les difficultés qui découlent de situations financières problématiques;
- Dénoncer les mesures appauvrissantes et agir contre elles.

CONSULTATION BUDGÉTAIRE

Le principal service offert est la consultation budgétaire. Les gens l'utilisent pour connaître des trucs afin de réaliser leur budget, planifier un achat important telle une maison, ajuster leur budget lors d'un changement de situation de vie comme une séparation, etc. De plus, certains couples viennent établir un budget au prorata du revenu de chaque conjoint. Malheureusement, la plupart des demandes de service sont reliées à des cas de pauvreté, de problème d'endettement, d'avis de débranchement, etc. Ces dernières comportent leur lot d'émotions. Les conséquences sur la santé et la qualité de vie sont nombreuses et bien réelles. Certains sont stressés, découragés, pleurent, ne dorment plus, se disputent avec leur conjoint et songent même au suicide.

SENSIBILISATION ET FORMATION

Par ailleurs, le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est offre un large volet sensibilisation, formation. En effet, nous rencontrons des jeunes de 5^e secondaire sur le budget, le crédit et la consommation en général. Nous donnons également des ateliers thématiques offerts à la population sur la planification de la retraite, les droits et obligations des consommateurs, des cours de finances personnelles, etc. Nous formons également des groupes en insertion à l'emploi, de jeunes mères monoparentales, des personnes atteintes d'un problème de santé mentale et plusieurs autres clientèles spécifiques.

2. EXPOSÉ GÉNÉRAL

**Le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est CONTRE
le projet de loi n° 48 concernant l'inspection environnementale
des véhicules automobiles.**

2.1 Notre réalité locale

Lors de consultation budgétaire, les intervenantes rencontrent régulièrement des gens qui vivent une grande pauvreté et d'autres personnes avec des revenus de travail modestes.

Concrètement, une personne seule qui travaille 40 heures par semaine au salaire minimum gagne 396,00 \$ bruts, donc 335,60 \$ nets. Mensuellement, celle-ci a des revenus nets de 1342,40 \$. Lorsqu'il est nécessaire de posséder une automobile pour se rendre au travail, des frais minimums s'y rattachent :

Frais	Coût annuel	Coût mensuel (4 semaines)
Permis de conduire	88,75 \$	7,40 \$
Immatriculation (région)	188,00 \$	15,66 \$
Assurance	480,00 \$	30,00 \$
Entretien	720,00 \$	60,00 \$
Essence	2 080,00 \$	160,00 \$ (40,00 \$ par semaine)
Terme d'auto	Aucun	Aucun
Total	3 556,75 \$	273,06 \$

Cette dernière devra donc consacrer 273,06 \$ par mois pour des frais reliés au transport lui permettant d'aller travailler. Aucun terme d'auto n'a été considéré dans l'exemple, mais certaines personnes doivent rembourser un prêt automobile, ce qui a pour effet de diminuer l'argent disponible pour les autres postes de dépense. Nous vous invitons fortement à consulter le budget mensuel type à l'annexe 1 qui représente le cas décrit ci-dessus et reflète bien la situation des individus à faible revenu de notre secteur qui doivent répondre également à des besoins de base (se loger, se nourrir, se vêtir).

Dans un autre ordre d'idée, nous ne pouvons passer sous silence la hausse du prix de l'essence qui grimpe constamment. Les gens rencontrés en consultation budgétaire doivent régulièrement réviser à la hausse le montant réservé pour l'essence. Conséquemment, le poste de dépense le plus flexible est le poste alimentation qui lui, est constamment remanié afin d'équilibrer le budget.

En tant qu'organisme défendant les droits des consommateurs, luttant contre la pauvreté et possédant une vaste expertise terrain en consultation budgétaire, nous nous permettons d'affirmer sans réserve que ce projet de loi appauvrira la population à faible revenu qui essaie déjà tant bien que mal de rejoindre les deux bouts et de se sortir de la pauvreté.

2.2 Un projet de loi qui s'attaque encore aux personnes à faible revenu et la classe moyenne

Malheureusement, nous sommes à même de constater sur le terrain l'augmentation de la pauvreté et les effets néfastes qu'elle a sur les individus tels que l'isolement, les problèmes de santé mentale, la malnutrition, l'itinérance, le désespoir, la baisse d'estime et de la confiance en soi, le découragement, les idées suicidaires, etc. Nombreuses sont les causes de la pauvreté dont plusieurs d'entre elles proviennent de choix gouvernementaux :

- Augmentation des frais de scolarité;
- Augmentation des tarifs d'Hydro-Québec;
- Imposition d'une taxe santé;
- Pénurie de logements sociaux;
- Prestation de la sécurité du revenu insuffisante;
- Salaire minimum qui ne permet pas de se sortir réellement de la pauvreté.

Le Service budgétaire croit fermement que ce projet de loi ne fera qu'empirer la pauvreté, car les gens devront payer pour l'inspection aux deux ans au coût de 60,00 \$ et effectuer les réparations si nécessaires. Pour certains de nos membres, cette mesure aura l'effet d'une bombe dans leur budget. Une mère monoparentale nous disait : « *Je devrai choisir entre manger ou réparer l'auto, mais j'ai besoin de mon auto pour aller travailler.* » Une autre personne consultée nous a tout bonnement répondu : « *Je devrai mettre ça sur la carte de crédit.* »

2.3 Des réparations qui pourraient coûter cher

Nous avons effectué une enquête auprès de trois garagistes dans le but de connaître le coût de remplacement des pièces automobiles touchées par ce projet de loi. Principalement, le projet de loi affectera le système antipollution touchant certaines pièces telles : le catalyseur, les sondes d'oxygène et la valve EGR. Pour ces pièces, le coût fluctue entre 120,00 \$ pour une sonde d'oxygène à 1 200,00 \$ pour un catalyseur. Dans cette enquête, le temps de travail requis par un mécanicien varie beaucoup d'un garage à l'autre, mais le taux horaire se situe entre 70,00 \$ et 100,00 \$ de l'heure, ce qui fera assurément grimper la facture.

Les gens qui seront aux prises avec des réparations onéreuses et dans l'impossibilité de payer devront remiser leur véhicule en attendant de trouver une solution. Ils se retrouveront à pied et sans aucun transport pour se rendre au travail. D'autres pourraient continuer à les utiliser illégalement jusqu'à ce que la police les intercepte. Nous estimons que pour beaucoup de ménage à faible revenu, une réparation de plus de 500,00 \$ serait impossible à payer dans l'immédiat et les contraindrait à une restriction budgétaire, voire vivre avec un budget d'urgence pendant plusieurs mois pour assumer ces coûts et tout cela dans un budget détenant déjà très peu de souplesse.

2.4 Les personnes à faible revenu entretiennent déjà leur véhicule automobile

Ce projet de loi ordonne aux gens de réparer leur auto alors que ces derniers le font déjà. Les gens à faible revenu n'ont généralement pas les moyens financiers d'assumer un terme d'auto neuve ainsi que le coût d'assurance impliquant un tel achat. De ce fait, ils n'ont accès qu'à des véhicules usagés qu'ils achètent selon leur réalité financière. N'ayant pas la capacité de changer régulièrement d'auto, la majorité des personnes entretient rigoureusement celui qu'elles possèdent déjà afin qu'il fonctionne le plus longtemps possible.

2.5 Les propriétaires de véhicule automobile usagé sont des modèles environnementaux

En effet, ces personnes récupèrent, réparent et réutilisent des véhicules usagés par choix écologique et/ou financier. Pour certaines d'entre elles, cela leur évite d'entrer dans la société de consommation qui est « une société dans laquelle les consommateurs sont poussés à consommer de façon abondante. »¹ En assumant ce choix, nous constatons qu'ils font déjà un geste environnemental s'inscrivant directement dans la visée de deux des trois « R » qui sont :

- **Réduire** est le plus important des 3 « R », car il agit à titre préventif et évite de produire des déchets.² Les gens modifient leurs comportements en évitant d'acheter des véhicules de façon régulière et conservent celui dont ils sont propriétaires pour plusieurs années.
- **Réutiliser** consiste en une utilisation répétée d'un bien, dont un bon moyen est de réparer un objet brisé et poursuivre son utilisation aussi longtemps que possible.³ Ainsi, les gens prolongent la vie des véhicules usagés.

2.6 Le transport : particulièrement difficile dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est

Limité par la quasi-inexistence de transport en commun ou de transport collectif ainsi que par un manque de programmes compensatifs, il est souvent difficile pour les gens de notre secteur de se rendre au travail ou simplement de retourner travailler pour se sortir de la pauvreté. Fait important, la MRC couvre un grand territoire, soit 2709 km².⁴

¹ LINTERNAUTE : encyclopédie, [En ligne]

[<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/societe-de-consommation/>] (consulté le 3 avril 2012).

² VRAC environnement : groupe d'action et de recherche en développement durable, « *Qu'est-ce que les 3R-V?* », [En ligne]

[<http://vracenvironnement.org/eco-quartier/matieres-residuelles-et-3r-v/quest-ce-que-les-3r-v>] (consulté le 3 avril 2012).

³ IBID

⁴ MRC de Lac-Saint-Jean-Est, [En ligne] [www.mrclacsaintjeanest.qc.ca] (Consulté le 3 avril 2012).

Alma constitue la seule ville et elle est entourée de 16 villages situés entre 11 km et 58 km de celle-ci. Plusieurs personnes choisissent de demeurer dans les villages, car ils ont un sentiment d'appartenance, de la famille, un logement/maison convenant à leur besoin, etc.

Il faut mentionner qu'il existe depuis quelques années l'organisme « Option transport » qui est mandaté par la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour favoriser l'accessibilité à la population à divers modes de transports collectifs. Nous y retrouvons, entre autres, un réseautage pour le covoiturage ainsi que « *les jeudis en ville* ». Ce dernier a pour but de transporter les gens des villages avoisinants à Alma une fois par semaine. Par contre, ce service n'est pas quotidien et ne répond pas aux besoins des travailleurs. Utilisant les autobus scolaires en dehors des heures de transport étudiant, l'horaire pour « *les jeudis en ville* » ne convient pas aux travailleurs qui commencent leur journée de travail beaucoup plus tôt.

2.7 Il ne faut pas nier le travail des policiers!

Les policiers font déjà une activité de surveillance des véhicules automobiles. Selon le Code de la sécurité routière, un agent de la paix peut intercepter un conducteur pour les motifs suivants :

Article 636 du Code de la sécurité routière :

*« Immobilisation au hasard aux fins de vérification du permis (102), de l'immatriculation (36), de l'assurance (36), de la sobriété du conducteur ainsi que l'état mécanique du véhicule. (Ladouceur) ».*⁵

Suite à l'analyse du policier, celui-ci peut émettre un billet d'inspection mécanique à l'automobiliste.⁶ Le contrevenant a 48 heures pour l'exécuter au coût de 92,00 \$. Suite à l'inspection, l'automobiliste a de nouveau 48 heures pour effectuer les réparations requises. D'autre part, si le véhicule est jugé dangereux, il sera immobilisé sur place et ne pourra reprendre la route que si les réparations nécessaires ont été réalisées.⁷

En plus, les agents de la paix réalisent une à deux « opérations minounes » par année où une surveillance accrue des autos usagées s'exécute.

⁵ QUÉBEC. *Code de la sécurité routière : CSR*, [En ligne],
[: www.code-de-la-securite-routiere.com/pdf/B-pouvoirs_generaux.pdf] (Consulté le 4 avril 2012).

⁶ TREMBLAY, André. Bureau de la sûreté du Québec de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, [Entrevue téléphonique], « Opération minoune et article 636 », 3 avril 2012

⁷ HARVEY, Sébastien. Garage mécanique alignement plus. [Entrevue téléphonique] « Coût d'une inspection mécanique et procédure », 3 avril 2012.

2.8 Crainte dans l'accréditation des garagistes

Dans un autre ordre d'idée, les membres présents lors de nos consultations ont souligné une grande inquiétude concernant la possible accréditation des garagistes qui effectueront les inspections. D'une part, ils ont peur que ce soit encore les « gros garages » qui obtiendraient l'accréditation ne donnant pas la chance aux « petits garages » de survivre et d'avoir la chance de présenter leur candidature. D'autre part, ils craignent que les garages ne s'en tiennent pas à l'inspection environnementale et identifient plus de réparations que nécessaire sur les véhicules, faisant ainsi gonfler la facture et diminuer les chances de pouvoir payer entièrement le coût des réparations. Les membres espèrent fortement que si le projet de loi n° 48 est mis en place, le gouvernement apportera une grande vigilance dans l'accréditation des garages conformément aux craintes mentionnées ci-haut.

3. RECOMMANDATIONS

Le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est est contre le projet de loi no 48 concernant l'inspection environnementale de véhicules automobiles et demande au gouvernement de le retirer complètement. Par contre, toujours dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est fait les recommandations suivantes :

3.1 Investir davantage dans les services de transport collectif

Tel que mentionné au point 2.6, l'organisme Option transport intervient depuis quelques années dans l'offre de services en transport collectif. Nous pensons qu'un investissement majeur dans ceux-ci permettrait d'offrir un transport régulier pour les travailleurs vers la ville, et ce, quotidiennement.

3.2 Incitatifs gouvernementaux à l'achat de véhicules à faible consommation d'essence

Le gouvernement pourrait mettre sur pied des incitatifs gouvernementaux qui encourageraient les acheteurs à acquérir une automobile à faible consommation d'essence. De plus, ces incitatifs s'appliqueraient autant aux véhicules neufs qu'usagés. Nous estimons qu'un rabais à l'achat, un crédit d'impôt ou remise en argent seraient de bons moyens pour motiver les acheteurs.

3.3 Incitatifs gouvernementaux à l'achat de véhicules verts

Nous pensons que le gouvernement pourrait bonifier les incitatifs financiers pour l'achat ou la location d'un véhicule automobile électrique ou hybride. Actuellement, un tel programme existe, mais il concerne uniquement les véhicules hybrides ou électriques rechargeables.⁸ Les incitatifs gouvernementaux encourageraient les consommateurs plus fortunés à louer ou acheter des véhicules verts et donneraient également accès à un plus grand choix disposant d'un rabais.

3.4 Un système antipollution garanti dix ans

Il serait intéressant de regarder la possibilité d'offrir une garantie de dix ans sur le système antipollution. Les propriétaires de véhicules usagés de dix ans et moins pourraient faire réparer le système antipollution, si nécessaire, en profitant de cette garantie. Puis, les fabricants automobiles devraient concevoir un système qui aurait une durabilité minimale de dix ans.

⁸ BRETON, Daniel. « Incitatifs gouvernementaux à l'achat de véhicules verts – beaucoup de bruit pour pas grand-chose... », *Le Devoir*, 28 mars 2011

4. ANNEXE 1 – Budget mensuel

Budget type d'une personne seule travaillant 40 heures par semaine au salaire minimum.

Revenus mensuels				
Salaire net : 1 342,40 \$ (335,60 \$/sem.)				
Crédit solidarité : 70,00 \$		TOTAL DES REVENUS :		1412,40 \$
Dépenses mensuelles				
<u>Habitation</u>				
Loyer ou hypothèque	385,00 \$	Taxe municipale		
Électricité	70,00 \$	Taxe. scolaire		
Téléphone	} 105,00 \$	Cellulaire		
Internet		Ass. feu-vol-resp.	15,00 \$	
Télévision		Entretien maison		575,00 \$
<u>Alimentation</u>				
Épicerie	280,00 \$(70/sem)	Restaurant		280,00 \$
<u>Tabac et alcool</u>				
Tabac		Alcool		
<u>Transport</u>				
Assurance	30,00 \$	Covoiturage		
Permis	7,40 \$	Entretien	60,00 \$	
Immatriculation	15,66 \$	Essence	160,00 \$	273,06 \$
<u>Habillement</u>				
Vêtements	50,00 \$	Accessoires		50,00 \$
<u>Loisirs</u>				
Sorties				
Argent de poche	80,00 \$ (20/sem)			80,00 \$
<u>Soins de santé</u>				
Médicament	20,00 \$	Opto/dentiste	20,00 \$	
Pharmacie	20,00 \$	Coiffeur	20,00 \$	80,00 \$
<u>Divers</u>				
Assurance vie	20,00 \$	Cadeaux		
Frais d'administration	8,95 \$	Imprévus	40,00 \$	
Animaux		Autres		68,95 \$
<u>Crédit et épargne</u>				
Prêt-auto		Marge de crédit		
Prêt personnel		Carte de crédit		
Autres		Épargne		
			TOTAL DES DÉPENSES :	1407,01 \$
Surplus ou déficit (total des revenus – total des dépenses)				5,39 \$

5. BIBLIOGRAPHIE

Articles

BRETON, Daniel. « Incitatifs gouvernementaux à l'achat de véhicules verts – beaucoup de bruit pour pas grand-chose... », *Le Devoir*, 28 mars 2011

Entrevues

HARVEY, Sébastien. Garage mécanique alignement plus. [Entrevue téléphonique] « Coût d'une inspection mécanique et procédure », 3 avril 2012.

TREMBLAY, André. Bureau de la sûreté du Québec de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, [Entrevue téléphonique], « Opération minoune et article 636 », 3 avril 2012

Documents électroniques

LINTERNAUTE : encyclopédie, [En ligne]
[<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/societe-de-consommation/>] (Consulté le 3 avril 2012).

MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, [En ligne] [www.mrclacsaintjeanest.qc.ca] (Consulté le 3 avril 2012).

PARÉ-LE GAL, Ariane. « Éliminer de la route les vieilles autos », dans *La vie en vert*, [En ligne], [<http://vievenvert.telequebec.tv/sujets/464>] (Consulté le 12 avril 2012).

QUÉBEC. *Code de la sécurité routière : CSR*, [En ligne], [: www.code-de-la-securite-routiere.com/pdf/B-pouvoirs_generaux.pdf] (Consulté le 4 avril 2012).

VRAC environnement : groupe d'action et de recherche en développement durable, « *Qu'est-ce que les 3R-V?* », [En ligne] [<http://vracenvironnement.org/eco-quartier/matieres-residuelles-et-3r-v/quest-ce-que-les-3r-v>] (Consulté le 3 avril 2012).

Alma, le 14 mai 2012



Accès conditions vie Lac-Saint-Jean-Est
409, rue Collard Ouest C.P. 595
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui


Madame,
Monsieur,

Par la présente, Accès conditions vie Lac-Saint-Jean-Est appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à de véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, Accès conditions vie Lac-Saint-Jean-Est ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi n° 48 inacceptable et souhaitent que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marion Girard, coordonnatrice



875, rue Bourassa Ouest
Alma (Québec) G8B 2G6
Tél. 418 480-1122
Courriel aqdralma@cgocable.ca

Alma, le 8 mai 2012

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui

Madame,
Monsieur,

Par la présente, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à des véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, l'AQDR ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi n° 48 inacceptable et souhaitent que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,


Lucie Harvey

LH/jm



APIC

Côte-Nord

**904, rue
De Puyjalon**

Baie-Comeau

Québec

G5C 1N1

Tél. (418) 589-7324

Fax. (418) 589-7088

apic@groupepopulaires.org

Baie-Comeau, 8 mai 2012.

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: appui au mémoire du Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48

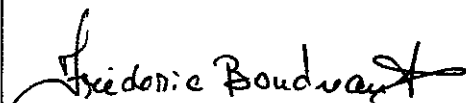
Madame,
Monsieur,

Par la présente, l'Association pour la Protection des Intérêts des Consommateurs de la Côte-Nord appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à des véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. De plus, dans les vastes régions comme la Côte-Nord, où le transport en commun est pratiquement inexistant, l'utilisation d'une automobile n'est pas un choix, mais une nécessité, que ce soit pour se rendre au travail, aller à l'épicerie ou se rendre à l'hôpital.

Pour les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées précédemment, l'Association pour la Protection des Intérêts des Consommateurs de la Côte-Nord appuie sans réserve le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est et, tout comme cet organisme, juge que le projet de loi n° 48 est inacceptable et souhaite que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Frédéric Boudreault, coordonnateur



FAX → Service Bud

→ CAAP-02

DATE: 9 mai 2012

9 Mai 2012

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui


Madame,
Monsieur,

Par la présente, le Centre d'Assistance et d'Accompagnement aux Plaintes saguenay-Lac-St-Jean appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à de véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, le Centre d'Assistance et d'Accompagnement aux Plaintes saguenay-Lac-St-Jean ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi n° 48 Inacceptable et souhaitent que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


 Signature → José Lacognate directeur



Pour servir vos intérêts!



**GROUPE DE RECHERCHE EN ANIMATION
ET PLANIFICATION ÉCONOMIQUE**

Le 8 mai 2012

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui

Madame,
Monsieur,

Par la présente, le GRAPE appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à de véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, le GRAPE ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi n° 48 inacceptable et souhaitent que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signature



Centre de recherche et
d'information en consommation
MRC de Sept-Rivières et MRC de la Minganie

Port-Cartier, le 9 mai 2012

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui

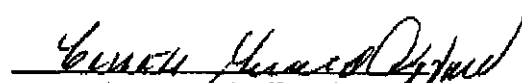
Madame,
Monsieur,

Par la présente, le CRIC de Port-Cartier appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à de véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, le Centre de recherche et d'information en consommation (CRIC) ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi n° 48 inacceptable et souhaitent que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Mme Colette Girard Riffou, directrice
CRIC de Port-Cartier
1, rue Wood bureau 2 C.P. 204
Port-Cartier (Québec) G5B 2G8



passerelle
hébergement pour femmes

Alma, le mercredi 9 mai 2012

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui

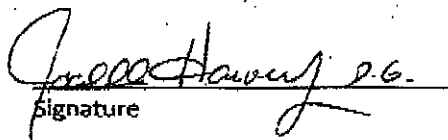
Madame,
Monsieur,

Par la présente, la maison d'hébergement *La Passerelle d'Alma* appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à de véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, *La Passerelle* ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi n° 48 inacceptable et souhaitent que le gouvernement revienne sur son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Signature


Chantier
refaire...mon île...



Mardi le 8 mai 2012

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui

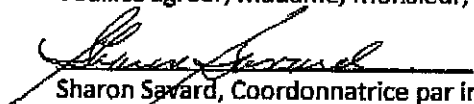
Madame,
Monsieur,

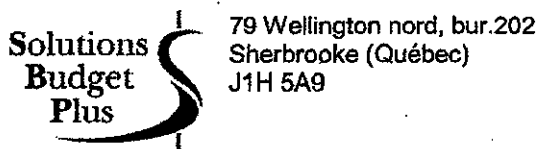
Par la présente, la CDC Lac-St-Jean Est appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à de véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, la CDC Lac-St-Jean Est ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi n° 48 inacceptable et souhaitent que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Sharon Savard, Coordonnatrice par intérim
CDC Lac-St-Jean Est



8 mai 2012

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui

Madame,
Monsieur,

Par la présente, Solutions Budget Plus appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à de véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, le *Solutions Budget Plus* ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi n° 48 inacceptable et souhaitent que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Michèle Goyette, Conseillère budgétaire



Service
Information
Intervention
Toxicomanie

Le S.I.I.T. (Domrémy) Alma inc., 280, Scott Ouest, Alma (QC) G8B 1P9

CTE – 009M
C.P. – P.L. 48

Téléphone (418) 662-9125
Télécopieur (418) 662-5656
Véhicules automobiles
APPUI AU
MÉMOIRE
siitdomremy.org

Alma, le 9 mai 2012

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui

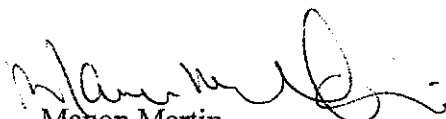
Madame,
Monsieur,

Par la présente, Le S.I.I.T. (Domrémy) Alma inc. appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à des véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, le S.I.I.T. (Domrémy) Alma inc. ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi no 48 inacceptable et souhaitent que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Manon Martin,
coordonnatrice



Information et
Référence Région 02

415, rue Collard ouest C.P. 553, Alma (Québec) G8B 5W1

CTE – 009M
C.P. – P.L. 48

Véhicules

Téléphone : (418) 662-8338

Télécopieur : (418) 662-8338

Courriel : irr02@cgocable.ca

automobiles
APPUI AU
MÉMOIRE

9 mai 2012

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui

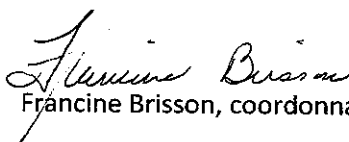
Madame,
Monsieur,

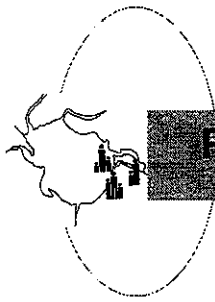
Par la présente, Information et Référence Région 02 appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à de véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, Information et Référence Région 02 ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi n° 48 inacceptable et souhaitent que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Francine Brisson, coordonnatrice



PARENTS-BRANCHÉS

Association de familles monoparentales et
recomposées Lac-Saint-Jean Est

590, Sacré-Cœur Ouest
Alma (Québec)
G8B 1L9

Téléphone : (418) 662-8440

Courriel : parentsbranches@hotmail.com

CTE - 009M
C.P. - P.L. 48
Véhicules
automobiles
APPUI AU
MEMOIRE

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui

Madame,
Monsieur,

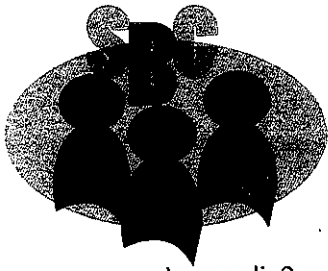
Par la présente, (Parents-Branchés) appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à de véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, (Parents-Branchés) ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi n° 48 inacceptable et souhaitent que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie Thivierge (Coordonnatrice)
Signature pour Parents-Branchés



**Service
Budgétaire et Communautaire
de Jonquière**

CTE – 009M
C.P. – P.L. 48
Véhicules
automobiles
APPUI AU
MÉMOIRE

Le mardi, 8 mai 2012

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui

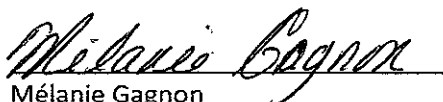
Madame,
Monsieur,

Par la présente, le Service Budgétaire et Communautaire de Jonquière appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

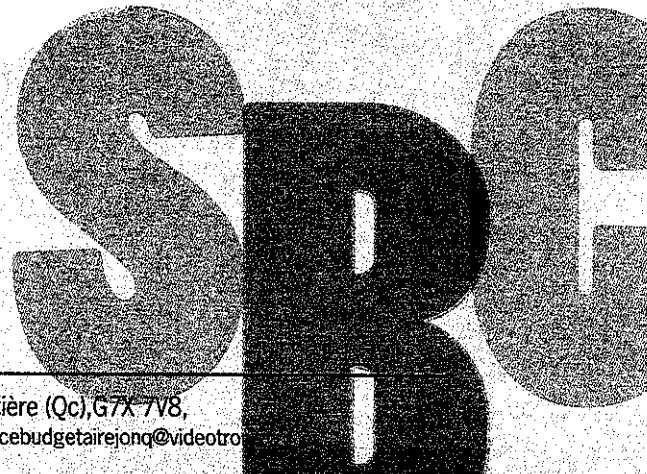
Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à de véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, le Service Budgétaire et Communautaire de Jonquière ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi n° 48 inacceptable et souhaitent que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Mélanie Gagnon
Responsable
Service Budgétaire et Communautaire de Jonquière





MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE LAC-ST-JEAN

CTE – 009M
C.P. – P.L. 48
Véhicules
automobiles
APPUI AU
MÉMOIRE

Alma, le 8 mai 2012

Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est
415 rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 5W1

Objet: Lettre d'appui

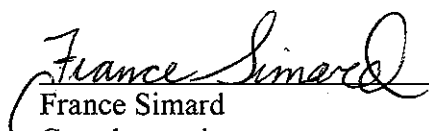
Madame,
Monsieur,

Par la présente, le Mouvement Action Chômage Lac-St-Jean appuie le mémoire présenté par le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est sur le projet de loi no 48, concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles. Plus particulièrement, cette loi obligera les véhicules de plus de 8 ans à une inspection environnementale.

Malgré l'augmentation de la pauvreté, dont nous sommes à même de constater les conséquences, le gouvernement provincial s'attaque encore aux personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès à de véhicules récents. Dans bien des cas, ces gens entretiennent convenablement leurs véhicules afin de les conserver le plus longtemps possible. Également, dans les régions couvrant un vaste territoire, le transport en commun n'est pas toujours offert. En conséquence, l'utilisation d'une auto n'est pas un choix, mais une nécessité pour se rendre au travail et se sortir de la pauvreté.

Pour toutes les raisons décrites dans le mémoire et celles mentionnées ci-haut, le Mouvement Action Chômage Lac-St-Jean ainsi que le Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est jugent le projet de loi n° 48 inacceptable et souhaitent que le gouvernement revoie son projet de réduction des gaz à effet de serre en s'attaquant aux plus grands pollueurs plutôt qu'aux personnes moins bien nanties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


France Simard
Coordonnatrice